



© AFP PHOTO / JAMAL ARUZI

Manifestation en avril 2007 à Ramallah (Cisjordanie) pour demander la libération du journaliste britannique Alan Johnston.

Rapport annuel 2008

MOYEN-ORIENT ET

AFRIQUE DU NORD

ENTRE RÉPRESSION ET SERVILITÉ

Au Moyen-Orient, les journalistes sont les premiers témoins des troubles qui handicapent la région. Ils en sont également les premières victimes. Les divisions politico-religieuses au Liban, le spectre d'une guerre civile en Irak et le conflit israélo-palestinien ont des répercussions profondes, dépassant le seul cadre national, sur les professionnels des médias. Cette instabilité chronique sert en permanence de prétexte aux dirigeants pour maintenir une chape de plomb sur les journalistes. Toute critique est perçue comme une volonté de déstabiliser les régimes en place.

Contre toute attente, la violence qui sévit dans la région a refroidi les ardeurs des démocraties occidentales qui ne se sont pas précipitées pour dénoncer les atteintes aux droits de l'homme commises ou tolérées par leurs partenaires économiques. Lors de la visite du chef d'Etat libyen, Mouammar Kadhafi, en France, mais également lors des séjours des présidents George W. Bush et Nicolas Sarkozy dans plusieurs pays de la région, la défense de la liberté d'expression n'a, semble-t-il, pas été à l'ordre du jour. De même, la politique étrangère agressive de l'Iran et l'enlèvement de l'armée américaine en Irak ont mis au placard la question des libertés fondamentales dans ces deux pays.

LA LOI DU SILENCE

Si plusieurs pays de la région se sont engagés sur la voie de la modernisation, l'ouverture totale de l'espace politique reste du domaine de l'utopie. Abdallah II, en Jordanie, Mohammed VI, au Maroc, ou encore le président égyptien Hosni Moubarak se sont faits les chantres des réformes démocratiques tout en se donnant, chacun à sa manière, les moyens de peser sur les médias. Dans ces pays, les journalistes sont accusés de délits d'opinion dès lors qu'ils abordent des questions sensibles, telles que la religion, ou osent remettre en question le pouvoir en place. Critiquer ouvertement la monarchie ou le chef de l'Etat conduit directement au prétoire. En 2007, une dizaine de journalistes égyptiens ont eu affaire à la justice suite à des plaintes déposées par des membres du parti du président. Au Maroc, un journaliste encourt en 2008 une peine de cinq ans de prison pour avoir critiqué le discours prononcé par le chef de l'Etat à l'approche d'un important scrutin électoral. Et en Jordanie, un ancien député a été condamné, en octobre, à deux ans de prison pour avoir dénoncé, sur son site Internet, les abus commis dans le royaume hachémite.

La situation est encore moins glorieuse dans les régimes autocratiques de la région. En Syrie, en Tunisie, en Libye ou encore en Arabie saoudite, la liberté de la presse n'est absolument pas garantie. Les journalistes locaux savent qu'ils doivent se taire. Et toute violation de cet accord tacite peut avoir de graves conséquences. Les autorités exercent une telle pression sur les professionnels des médias, et particulièrement sur les patrons de presse, que l'autocensure semble être devenue la première consigne de travail. Les journalistes qui franchissent les lignes jaunes sont, au mieux renvoyés sans ménagement, au pire emprisonnés dans un déni total de justice. La flagornerie reste le moyen le plus sûr de conserver son poste et sa liberté. Les médias tunisiens l'ont bien assimilé et la presse déborde de louanges envers le président Zine el-Abidine Ben Ali, qui a fêté en 2007 le vingtième anniversaire de son accession au pouvoir. En Syrie, le président Bachar el-Assad a fait emprisonner plusieurs journalistes et activistes politiques qui ont lancé un appel au changement démocratique.

Dans les pays du Golfe, la liberté d'expression dont bénéficient certaines chaînes de télévision satellitaires, à l'instar d'*Al-Jazira* au Qatar ou d'*Al-Arabiya* en Arabie saoudite, est contrebalancée par leur discrétion sur les gouvernements qui les hébergent et les financent. Les poursuites judiciaires, en hausse en 2007, engagées contre des journalistes de la presse écrite ont mis en péril un pluralisme bourgeonnant.

L'IRAN, DERNIER DE LA CLASSE

La République islamique d'Iran figure en dernière place de la région, dans le classement de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières. Plus grande prison du Moyen-Orient pour les professionnels des médias, le bagne d'Evin se dresse, menaçant, sur les hauteurs de Téhéran. Au 1^{er} janvier 2008, cinq journalistes y étaient toujours incarcérés. Poursuivis pour "atteinte à la sécurité nationale", ils payent le prix de leur liberté de ton. Seuls les collaborateurs de médias affiliés à des dignitaires du régime, et bénéficiant de leur protection, sont en mesure de publier des articles critiques à l'égard de la politique gouvernementale de Mahmoud Ahmadinejad. Les médias indépendants ou communautaires n'ont pas bénéficié de la même mansuétude. Un journaliste kurde a été condamné à mort pour "propagande séparatiste".

PAS DE RÉFORMES EN 2007

Les réformes nécessaires aux codes de l'information en vigueur dans les pays du Maghreb comme du Moyen-Orient se font toujours attendre. Les législateurs ont montré peu d'empressement à dépenaliser les délits de presse. Il faut dire que la plupart des Parlements de la région ont un pouvoir très limité et aucune réforme ne verra le jour tant que les chefs d'Etat voudront conserver le contrôle des médias. Seul signe encourageant de l'année, aux Emirats arabes unis, le Premier ministre Sheikh Mohammad bin Rashed al Maktoum s'est prononcé, en septembre, en faveur de l'adoption d'une nouvelle loi sur la presse en marge d'un procès intenté contre le responsable d'un site Internet d'informations. En revanche, au Maroc, les négociations entre les ministères de la Communication et de la Justice, d'une part, et les syndicats des journalistes et patrons de presse, de l'autre, ont abouti à une impasse.

Et les codes de la presse ne sont pas les seuls textes utilisés pour faire condamner des journalistes. Plusieurs d'entre eux ont été poursuivis et condamnés, au cours de l'année, en vertu du code pénal de leur pays. C'est le cas en Iran, au Maroc, en Syrie ou encore en Tunisie. En Egypte, une réforme de la Constitution, votée en 2007 à l'initiative du président Hosni Moubarak, semble taillée sur mesure pour paralyser les opposants politiques mais également les journalistes indépendants ou critiques.

JOURNALISTES DE GUERRE MALGRÉ EUX

Les journalistes du monde arabe rencontrent de nombreux dangers dans l'exercice de leur métier. Ils sont les premières victimes de la guerre en Irak, où 56 professionnels des médias ont été tués en 2007, tous, sauf un, de nationalité irakienne. La violence n'a toujours pas diminué, près de cinq après le début de la guerre, faisant fuir la plupart des reporters étrangers. Certains sont restés, se cantonnant dans des bureaux ultra sécurisés et se rendant rarement sur le terrain. Ces précautions ont permis de diminuer le nombre de victimes parmi les envoyés spéciaux. La couverture des événements se fait donc essentiellement grâce au travail de leurs collaborateurs irakiens. Neuf employés de médias américains ont trouvé la mort dans des embuscades. Ces derniers sont devenus des cibles de premier choix pour les groupes armés fondamentalistes et des individus motivés par l'appât du gain. Les prises d'otages de journalistes se sont également poursuivies, avec 25 kidnappings recensés en 2007. Les autorités n'ont pas mis en place d'initiatives pour endiguer la violence à l'égard des journalistes malgré un bilan effroyable qui ne cesse de s'alourdir : 207 professionnels des médias ont été tués dans le pays depuis le début de la guerre, en mars 2003.

Dans les Territoires palestiniens, les journalistes ont également souffert du conflit entre les partisans du Fatah, parti du président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et les militants du Hamas, celui de l'ancien Premier ministre Ismaël Haniyeh. La prise de contrôle de la bande de Gaza, en juin 2007, par le parti islamiste a mis en danger les collaborateurs de médias affiliés au Fatah et tous ceux en général qui ont critiqué le Hamas et ses leaders. Un grand nombre ont dû se réfugier en Cisjordanie où, parallèlement, les journalistes proches du Hamas ont été victimes d'interpellations abusives de la part des forces de sécurité de l'Autorité palestinienne. La bande de Gaza est devenue une zone quasiment impraticable pour les reporters étrangers. L'enlèvement du journaliste britannique de la *British Broadcasting Corporation* (BBC), Alan Johnston, et son maintien en détention pendant 114 jours par un puissant clan gazaouite, a achevé de convaincre les rédactions étrangères de ne plus envoyer de correspondant permanent sur le territoire. Comme en Irak, la couverture des événements est devenue le seul fait de collaborateurs locaux. A ces violences inter-palestiniennes, il faut ajouter les tirs de l'armée israélienne qui ont blessé une quinzaine de journalistes alors qu'ils couvraient des opérations militaires.

Hajar Smouni
Responsable du bureau Moyen-Orient et Afrique du Nord

ALGÉRIE

Superficie : 2 381 741 km².

Population : 33 351 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Abdelaziz Bouteflika.

Les journalistes algériens ont bénéficié en 2007, d'une relative accalmie. Les poursuites judiciaires et les violences n'ont pas atteint les niveaux connus précédemment. La liberté de la presse est-elle pour autant respectée en Algérie ? L'absence de pluralisme dans le secteur de l'audiovisuel et les pressions indirectes subies par les professionnels des médias sont loin de le confirmer.

Une dizaine de journalistes ont été déférés devant la justice, c'est peu en comparaison des années précédentes où le tribunal d'Alger avait été rebaptisé "la rédaction", parce que les journalistes y passaient de très longues heures chaque semaine. Mais ceux qui se sont retrouvés devant la justice en 2007 ont eu affaire à des juges qui n'ont pas su démontrer leur indépendance vis-à-vis du pouvoir. Omar Belhouchet, directeur de publication du quotidien *El Watan*, un habitué des tribunaux, et le chroniqueur Chawki Amari ont été condamnés, le 27 mai, à deux mois de prison et à une amende d'un million de dinars (l'équivalent de 10 635 euros). Les deux hommes étaient poursuivis pour "diffamation" par un préfet qu'ils avaient accusé de corruption. C'est souvent pour avoir dénoncé les malversations de fonctionnaires puissants que les journalistes algériens rencontrent des difficultés. C'est le cas de Nouredine Boukraa, du quotidien national *Ennahar*, qui a été interpellé le 14 novembre et placé en garde à vue pendant 24 heures. Le journaliste avait publié, deux jours auparavant, un article dans lequel il avait mis en cause les liens entre les forces de l'ordre de la ville d'Annaba et la mafia locale. Par ailleurs, deux journalistes du quotidien *Ech-Chorouk* ont été condamnés, le 4 avril, à six mois de prison avec sursis suite à une plainte en "diffamation" déposée en 2006 par le président libyen Mouammar Kadhafi. En revanche, Arezki Aït-Larbi, correspondant de plusieurs journaux français, a été acquitté après dix ans de procédure, suite à une plainte en "diffamation" déposée en 1997 par un fonctionnaire de l'administration pénitentiaire.

UN STATUS QUO PRÉJUDICIALE

Les journalistes algériens ont un statut fragile. Les autorités continuent de faire la sourde oreille aux demandes répétées de réforme du code de l'information qui permet d'emprisonner des journalistes pour des délits de presse. L'Etat continue de vouloir contrôler les médias, mêmes privés. La manne publicitaire représente un levier de pression très puissant. La répartition des budgets publicitaires de l'Etat et de ses entreprises a été déléguée à l'Agence nationale de l'édition et de la publicité qui tend à distribuer des fonds plus importants aux journaux proches du gouvernement. Par ailleurs, les médias audiovisuels restent sous le contrôle exclusif de l'Etat, qui ne cesse de repousser l'éventualité d'une libéralisation prétextant une "concurrence étrangère de plus en plus rude" dans ce domaine.

Les journalistes qui ont couvert les attentats survenus en Algérie en 2007 ont dû faire face à des agents de sûreté manquant parfois de discernement. Le 16 mai, Jamal Belkadi, correspondant d'*El Watan* à Constantine, a été brutalisé par le chef de la sûreté de la préfecture alors qu'il prenait des photos sur les lieux d'un attentat. Son matériel a été confisqué. Poursuivi pour avoir "franchi le périmètre de sécurité", le photographe a été condamné un mois plus tard à une faible amende.

Enfin, le ministère de la Communication a rejeté au cours de l'année 2007 les demandes de visas de plusieurs équipes de télévision étrangères, à l'instar de la chaîne française M6 qui souhaitait réaliser un reportage sur les enfants du terrorisme nés dans le maquis.

EGYPTE

Superficie : 1 001 450 km².

Population : 75 440 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Hosni Moubarak.



Entre fatwas et procès iniques, les attaques contre les journalistes égyptiens ont servi de faire-valoir aux proches du régime. En 2007, une douzaine de professionnels des médias ont comparu devant la justice. Le président Hosni Moubarak a fait voter des amendements constitutionnels, largement décriés par l'opposition et potentiellement dangereux pour les médias.

Au cours des dix dernières années, les journalistes égyptiens n'ont cessé de se battre pour repousser les limites qui leur sont imposées par Hosni Moubarak et son gouvernement. Et cela, malgré l'état d'urgence et les multiples lois liberticides en vigueur. Aux côtés de la presse officielle, instrumentalisée par le Parti national démocratique (PND) au pouvoir, il existe en Egypte une presse privée d'opposition mais aussi des médias indépendants. En dépit des pressions juridiques, administratives et économiques, cette presse a su s'imposer et faire tomber quelques tabous. Par exemple, dix ans auparavant, les journalistes s'entouraient d'innombrables précautions avant d'aborder la question de la corruption au sein de l'administration. Aujourd'hui, les médias se risquent à remettre en cause les choix politiques du président Moubarak lui-même et à critiquer ouvertement les relations entretenues avec les Etats-Unis. Avec les risques que ces choix éditoriaux entraînent.

Une réforme constitutionnelle, voulue par le président égyptien, a été votée en mars 2007. L'amendement à l'article 179 pourrait se révéler dangereux pour le travail des professionnels des médias. Les autorités sont dorénavant habilitées à arrêter des personnes soupçonnées de terrorisme, à fouiller leur domicile, surveiller leur correspondance et mettre leurs communications sur écoute sans mandat judiciaire.

POURSUITES JUDICIAIRES EN CASCADE

En 2007, les autorités du Caire ont durci le ton à l'égard des professionnels de l'information. Au cours de l'année, une douzaine de journalistes égyptiens ont comparu devant les tribunaux pour atteinte à "l'intérêt général du pays", à "la sécurité nationale", ou encore au "prestige de la justice".

En septembre, quatre rédacteurs en chef ont été condamnés à un an de travaux forcés pour "diffusion de fausses informations ayant nui à la réputation et à l'intérêt général du pays" et "diffamation", et à une amende de 20 000 livres (2 600 euros). Une plainte avait été déposée l'année précédente par un avocat membre du PND. Ibrahim Issa, de l'hebdomadaire *Al-Doustour*, Adel Hammouda, de l'hebdomadaire *Al-Fagr*, Wael Al-Abrashi, du journal indépendant *Saout Al-Oumma*, et Abdel-Halim Qandil, de l'hebdomadaire *Karama*, étaient accusés d'avoir diffamé le président Hosni Moubarak, son fils Gamal, vice-secrétaire général du parti, ainsi que le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur, dans des articles publiés entre juillet et septembre 2006. Leur procès en appel devrait se poursuivre en 2008. Suite à cette affaire, Cheikh Muhammad Sayyed Tantawi, grand mufti d'Egypte, également recteur de la mosquée Al-Azhar, a émis, lors d'une cérémonie à laquelle assistait le président Moubarak, une fatwa appelant à punir les journalistes reconnus coupables de diffamation de 80 coups de fouet. Il a également prôné le boycott des journaux qui publient "des informations jugées fausses ou inexactes par la justice". Devant l'indignation générale, il s'est rétracté, affirmant que ses propos avaient été "déformés".

Dans une autre affaire, Ibrahim Issa a été rappelé au prétoire pour répondre à une accusation de "diffusion de fausses nouvelles portant atteinte à la sécurité nationale", pour avoir publié des articles faisant état de rumeurs sur l'état de santé défaillant d'Hosni Moubarak. Le procès a pris une tournure grotesque avec les auditions du directeur de la Banque centrale d'Egypte et du président de l'autorité de régulation boursière, venus démentir tout lien entre ces articles et la chute des cours boursiers. Le procureur, lui, souhaitait prouver qu'*Al-Doustour* avait provoqué un retrait d'investissements étrangers à la bourse du Caire à hauteur

EGYPTE



de plusieurs centaines de millions d'euros. Le Conseil suprême de la presse, organisme contrôlé par l'Etat, a créé deux commissions chargées d'évaluer les conséquences de ces rumeurs. Le journaliste risque tout de même jusqu'à quatre ans de prison. Au 1er janvier 2008, Ibrahim Issa était toujours dans l'attente du verdict.

Enfin, Howayda Taha, de la chaîne de télévision satellitaire *Al-Jazira*, a été condamnée, le 2 mai, à six mois de prison et à une amende de 20 000 livres (soit 2 600 euros). La journaliste avait été brièvement placée en garde à vue au début de l'année alors qu'elle achevait un reportage sur le recours à la torture dans les commissariats égyptiens. Howayda Taha a fait appel de cette décision.

INTERNET, UN INSTRUMENT POLITIQUE

Le Web a permis aux journalistes et aux blogueurs de traiter tout ce qui est absent des publications

traditionnelles. 2007 a été une année riche de ce point de vue. Pour la première fois depuis vingt ans, deux fonctionnaires d'Etat ont été emprisonnés à cause d'une vidéo publiée sur Internet, qui montrait les tortures infligées à certains prisonniers durant leur détention.

En revanche, en février, le blogueur Abdel Nabil Suleiman, dit "Kareem Amer", a été condamné à quatre ans de prison pour avoir "incité à la haine de l'islam" et insulté le président égyptien Hosni Mubarak sur son blog. Il est devenu le symbole de la répression de la liberté d'expression sur la Toile pour toute la blogosphère égyptienne. Un deuxième blogueur, Abdul-Moneim Mahmoud, a passé deux mois en prison, officiellement accusé d'appartenance à une "organisation illégale", les Frères musulmans. Sa détention semblait en réalité liée aux textes et photos qu'il publiait en ligne et à son travail de dénonciation des tortures commises par les services de sécurité.

IRAK

Superficie : 438 320 km².

Population : 27 500 000.

Langues : arabe, kurde.

Chef de l'Etat : Jalal Talabani. Chef du gouvernement : Nouri Al-Maliki.



Après la chute du régime de Saddam Hussein, en mars 2003, les journalistes irakiens se réjouissaient, malgré le chaos sécuritaire, d'avoir retrouvé leur liberté de ton. Près de cinq ans plus tard, le danger est plus présent que jamais. Au moins 56 professionnels des médias ont été tués en 2007 et la presse doit faire face à un nombre croissant de restrictions imposées par les autorités irakiennes.

La violence n'a pas faibli en Irak et le bilan des victimes au sein de la presse ne cesse de s'alourdir. L'adoption, en décembre 2006, par le Conseil de sécurité des Nations unies, de la résolution 1738 sur la protection des journalistes dans les zones de conflit n'a pas incité les autorités irakiennes à lutter contre l'impunité dont bénéficient ceux qui s'en prennent à la presse. Au total, au moins 47 journalistes et 9 collaborateurs des médias ont été tués au cours de l'année. Plus de la moitié des attaques répertoriées contre la presse ont eu lieu à Bagdad, malgré la présence massive des forces de l'ordre irakiennes et des troupes américaines.

Une délégation de Reporters sans frontières s'est rendue à Bagdad, en mai 2007, pour apporter une aide financière à des familles de journalistes assassinés. Lors d'un entretien avec le président irakien, Jalal Talabani, Robert Ménard, secrétaire général de l'organisation, a demandé aux autorités irakiennes de mettre un terme à l'impunité dont jouissent les assassins de journalistes.

Par ailleurs, les journalistes étrangers n'ont toujours pas fait leur retour en Irak. Pour des raisons de sécurité d'abord, mais aussi financières. Les assurances pour les journalistes souhaitant se rendre dans le pays peuvent coûter jusqu'à plusieurs milliers de dollars par jour.

En 2007, Reporters sans frontières s'est également rendue à deux reprises à Erbil, capitale du Kurdistan irakien, pour encourager et promouvoir un projet de loi proposé par le Syndicat des journalistes. En décembre, l'Assemblée nationale kurde a adopté un nouveau texte qui comprend des articles restrictifs et liberticides. Mais le président de la région, Massoud Barzani, a refusé de le ratifier en l'état et a demandé, en janvier 2008, une révision.

LE COURAGE DES JOURNALISTES IRAKIENS

La violence qui fait rage en Irak depuis près de cinq ans a poussé un grand nombre de journalistes irakiens à l'exil. Mais ils doivent faire face alors à des difficultés administratives et financières dans leur pays d'accueil.

Les autres, ceux qui restent en Irak, multiplient les précautions : vérification du châssis de leur véhicule chaque matin, emprunt de routes différentes pour chaque trajet, déplacements exclusivement avec des chauffeurs connus ou encore secret absolu sur leur profession... même auprès de leurs voisins.

Monter à bord d'un taxi peut se révéler dangereux. La journaliste Jumana Al-Obaidi, de *Radio Free Europe/Radio Liberty*, en a fait l'expérience. Elle a été enlevée à bord de son taxi le 4 novembre 2007 alors qu'elle se rendait au ministère de l'Environnement, à Bagdad, pour réaliser une interview. Son chauffeur a été tué.

Certaines régions du pays et quartiers des principales villes irakiennes sont devenus impraticables pour les professionnels des médias. Le travail sur le terrain doit se faire dans la plus grande discrétion. Les photographes et cameramen sont handicapés par leur matériel. Mounjid Al-Toumami, photographe indépendant, a été tué à Najaf (160 km au sud de Bagdad), le 28 janvier, alors qu'il prenait des photos de victimes dans un hôpital de la ville.

Même au Kurdistan, réputé pour être un havre de sécurité pour les journalistes, le nombre d'agressions a augmenté. En avril, Nabaz Goran, collaborateur de plusieurs médias locaux, a été kidnappé à Erbil et battu pendant plusieurs heures avant d'être relâché.

IRAK



En 2007 encore, les journalistes locaux ont constitué la grande majorité des victimes. Un seul reporter étranger, un photographe russe, Dimitri Tchebotaïev, a été tué. Intégré à un escadron américain, il a trouvé la mort dans un attentat, le 6 mai, dans la province de Diyala, au nord de Bagdad.

Les journalistes irakiens ont péri, pour la plupart, dans des embuscades tendues par des groupes armés non identifiés. Ils sont victimes des tensions politico-ethniques et d'une guerre civile qui ne dit pas son nom. Le gouvernement s'est révélé incapable de les protéger alors que certains assassinats, précédés de menaces, auraient sans doute pu être évités. Mahmoud Hassib Al-Kassab, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Al-Hawadith*, a été tué par balles, le 28 mai, devant son domicile dans le nord de la ville de Kirkouk (250 km au nord de Bagdad). Ce journaliste avait été blessé un mois et demi auparavant lors d'une première tentative d'assassinat.

LES MOTIVATIONS DES ASSASSINS

Les assassinats de journalistes ne sont presque jamais revendiqués. Et l'absence d'enquêtes sérieuses empêche de connaître les motivations des agresseurs. L'affiliation politique ou ethnique des médias semble expliquer en grande partie le choix des victimes. Il faut dire que seuls les médias subventionnés par des partis politiques, des courants religieux ou directement par l'Etat continuent de travailler. Leurs employés s'exposent à la violence et la haine de groupes opposés à celui qui soutient le média. Deux journalistes du quotidien officiel *Al-Sabah* ont été enlevés le 12 janvier devant leurs bureaux. Leurs corps, égorgés, ont été retrouvés le lendemain près d'un hôpital.

Les correspondants de la presse étrangère doivent prendre des précautions supplémentaires. Neuf collaborateurs de médias américains ont été assassinés en 2007. Salih Saif Aldin, correspondant du *Washington Post*, a été victime, le 14 octobre, d'une exécution à bout portant. Il réalisait un reportage sur les violences confessionnelles entre sunnites et chiites dans le quartier de Saïdiya, dans le sud de Bagdad. Son corps, recouvert de journaux, a été retrouvé dans une ruelle. Salih Saif

Aldin collaborait avec le quotidien américain depuis trois ans. Il avait quitté en 2005 sa ville natale de Tikrit après avoir reçu des menaces. Sa tête aurait même été mise - prix à 35 000 euros - par des officiels de la ville sur lesquels il avait enquêté dans une affaire de pillage.

DES PRISES D'OTAGES SANS FIN

Les enlèvements de journalistes n'ont pas non plus diminué en 2007. Vingt-cinq nouveaux kidnappings ont été enregistrés. Dans la plupart des cas, les journalistes ont été libérés sains et saufs. Fortes des expériences passées, les rédactions irakiennes se mobilisent de plus en plus vite pour porter assistance aux otages. Mountadhar al-Zaidi, correspondant de la chaîne irakienne *al-Baghdadiyah*, a été retenu pendant trois jours avant d'être libéré sans contrepartie financière. Diverses organisations irakiennes, dont l'Observatoire de la liberté de la presse, partenaire local de Reporters sans frontières, et *al-Baghdadiyah* avaient diffusé des messages et réalisé une émission spéciale sur le journaliste. Le sort de quatorze autres confrères enlevés, pour certains depuis 2006, demeure incertain. L'absence d'informations n'incite pas à l'optimisme.

L'ACCÈS À L'INFORMATION : UN NOUVEAU COMBAT

Les journalistes irakiens font face à de nouvelles restrictions de travail imposées par les autorités. L'interdiction, survenue en mai, de filmer les zones d'attentats ou celle de se rendre dans les montagnes de Kandil, à la frontière irako-turque, pour rencontrer les rebelles du PKK en novembre, ont suscité de l'incompréhension au sein de la presse. Au-delà des violences, les journalistes irakiens voient se profiler un combat supplémentaire à mener pour travailler enfin librement. Le Premier ministre, Nouri Al-Maliki, a souligné à plusieurs reprises l'importance du rôle des médias dans la lutte contre le terrorisme. Rassurer et inciter les réfugiés irakiens à revenir dans le pays semble constituer, à écouter le gouvernement, les objectifs que devraient se fixer la presse. Les médias locaux font l'objet de pressions pour véhiculer une image positive du pays au détriment de leur

IRAK



indépendance. “On ne rencontre aucune difficulté à condition d’émettre uniquement des critiques constructives”, a expliqué un journaliste de la région du Kurdistan à Reporters sans frontières.

En outre, des dizaines de journalistes ont été arrêtés pour quelques heures ou plusieurs jours. A la fin de l’année, Fayçal Abbas Ghazala, correspondant

de la chaîne de télévision *Kolsat*, a été incarcéré à la prison centrale de Dohuk (dans la région du Kurdistan) pendant 31 jours puis relâché sans inculpation. Enfin, le procès du photographe Bilal Hussein, de l’agence de presse *Associated Press*, s’est ouvert en novembre. Détenu par l’armée américaine depuis le 12 avril 2006, les charges retenues contre lui n’ont jamais été clairement spécifiées.

IRAN

Superficie : 1 633 190 km².

Population : 69 400 000.

Langue : persan.

Chef de l'Etat : Mahmoud Ahmadinejad.



Les dirigeants iraniens n'ont cessé d'accuser la presse indépendante d'être à la solde de Washington ou de Bruxelles. Loin d'être anecdotique, cette stigmatisation des journalistes sert à les faire condamner à de longues peines de prison grâce à une justice inféodée et complice. En 2007, les reporters basés à Téhéran et dans le Kurdistan iranien ont payé un lourd tribut avec des dizaines d'interpellations, de condamnations et de fermetures de journaux.

Au cours de l'année 2007, le président Mahmoud Ahmadinejad a occupé l'espace médiatique mondial. Multipliant les diatribes contre les pays occidentaux, le chef de l'Etat iranien a fait de la question du nucléaire son cheval de bataille. Présentée comme le "plus grand combat du pays", elle a permis au chef de l'Etat d'occulter les problèmes économiques et sociaux qui secouent la société iranienne. Plusieurs journalistes, protégés par l'aile dure du régime, le lui ont reproché dans des éditoriaux très critiques. Sous de faux airs de libéralisme, une partie de la presse a ouvertement exprimé son opposition à la politique gouvernementale. En revanche, les journalistes indépendants qui se sont prêtés au même exercice ont payé cher le prix de leur liberté de ton. La République islamique d'Iran reste la plus grande prison du Moyen-Orient pour les professionnels des médias. En 2007, plus de cinquante journalistes ont été incarcérés dans le pays. Au 1er janvier 2008, dix d'entre eux étaient toujours derrière les barreaux.

Interrogé, lors de ses déplacements à l'étranger, sur les atteintes aux droits de l'homme et les condamnations abusives de prisonniers d'opinion, de membres de minorités religieuses et sexuelles, Mahmoud Ahmadinejad ne cesse d'affirmer que le peuple iranien est "le plus libre au monde". Les exactions recensées en Iran en 2007 montrent au contraire un acharnement des autorités contre les journalistes dissidents et les défenseurs des droits de l'homme.

Et la tenue des élections législatives en mars 2008 laisse augurer une recrudescence des entraves à la liberté de l'information. Pendant la dernière campagne électorale, en 2004, de nombreux journaux réformateurs avaient été fermés et des sites d'informations bloqués.

UN JOURNALISTE CONDAMNÉ À MORT

Les autorités iraniennes n'ont toujours pas décidé d'abolir la peine de mort. Des centaines d'exécutions capitales ont eu lieu en 2007. En novembre, la Cour suprême de Téhéran a confirmé la condamnation à mort d'un journaliste indépendant. Adnan Hassanpour, 27 ans, a été reconnu coupable d'"activités subversives contre la sécurité nationale", d'"espionnage", de "propagande séparatiste", et d'être un mohareb (combattant contre Dieu). Interpellé le 25 janvier et incarcéré depuis le 18 juillet à la prison de Sanandaj (Kurdistan), il a refusé de signer des aveux, vraisemblablement obtenus sous la contrainte. Les contacts du journaliste avec des collaborateurs de *Radio Farda* et *Voice of America*, des médias financés par les Etats-Unis, seraient à l'origine des poursuites.

DES MÉDIAS SOUS PRESSION

Plus de cinquante journalistes ont eu affaire à la justice en 2007. Ces intimidations judiciaires sont venues s'ajouter aux pressions financières et administratives que subissent les médias indépendants et d'opposition. Le ministère de la Culture et de l'Orientation islamique, autorité de tutelle de la presse, a ordonné la fermeture définitive d'au moins quatre publications. Une dizaine de journaux, dont les renommés *Shargh* et *Madreseh*, ont été provisoirement suspendus, dans l'attente d'un jugement. Les sites Internet d'informations n'ont pas échappé à cette censure. L'Iran est le pays du Moyen-Orient comptant le plus grand nombre de cyberdissidents mais également de menaces à leur rencontre. Des dizaines de sites sont fermés chaque année.

En décembre, la Commission d'autorisation et de surveillance de la presse a annulé la licence de

IRAN



l'hebdomadaire bilingue en langues persane et kurde *Karfto* pour "non publication régulière du journal". Depuis sa création en 2005, la rédaction n'a été en mesure de publier que 62 numéros à cause des nombreuses suspensions temporaires, mais aussi des convocations répétées de ses principaux collaborateurs. Au 1er janvier 2008, deux d'entre eux étaient toujours emprisonnés. Kaveh Javanmard a écopé, le 17 mai, d'une peine de deux ans de prison, lors d'un procès à huis clos, pour "incitation à la révolte" et "action contre la sécurité nationale". De son côté, Ako Kurdnasab a été condamné à la fin de l'année à six mois de prison par la cour d'appel de Sanandaj pour "tentative de renversement du régime à travers ses activités journalistiques".

Toujours dans la région du Kurdistan, et trois ans après la suspension de l'hebdomadaire *Payam-e mardom-e Kurdistan*, son directeur et un membre de la rédaction ont été interpellés en juillet 2007 et poursuivis en justice dans des affaires séparées. Au 1er janvier 2008, Mohammad Sadegh Kabovand était toujours incarcéré à la prison d'Evin (Téhéran) dans l'attente du début de son procès pour "action contre la sécurité nationale". En revanche, le journaliste Ejlal Ghavami a déjà été condamné à trois ans de prison pour "incitation des populations à la révolte" et "action contre la sécurité nationale" pour avoir couvert, deux ans plus tôt, une manifestation pacifique. Il purge sa peine à la prison de Sanandaj.

Quant aux journalistes incarcérés à Téhéran, ils se retrouvent pour la plupart dans la section 209, contrôlée par les services de renseignements, de la prison d'Evin. Ils sont souvent placés en cellule d'isolement et ont un accès limité à des soins médicaux. Emadoldin Baghi a subi, le 26 décembre, une double crise cardiaque, attribuée à ses mauvaises conditions de détention et au stress résultant des interrogatoires auxquels il est soumis depuis son interpellation. Le journaliste n'a été autorisé à passer qu'une nuit à l'hôpital avant de réintégrer sa cellule à Evin. Il lui aura fallu attendre près de trois semaines avant de bénéficier, le 18 janvier 2008, d'une permission de sortie pour poursuivre sa convalescence. Par ailleurs, Said Matinpour, de l'hebdomadaire *Yarpagh* (journal en langue azérie publié

à Téhéran) a été interpellé le 28 mai à son domicile à Zanjan (Nord-Ouest) puis transféré à Evin, à plus de 300 km de sa famille.

LES FEMMES MONTENT AU CRÉNEAU

Internet est devenu le terrain d'une lutte entre des militantes féministes de plus en plus actives, qui demandent l'abrogation de lois discriminatoires, et un régime toujours aussi rigide. En décembre, deux "cyberféministes" ont été emprisonnées pendant plus d'un mois à la prison d'Evin pour avoir publié des articles dans lesquels elles revendiquaient les mêmes droits que les hommes. Trente-trois journalistes et activistes ont été arrêtées au printemps alors qu'elle manifestaient pour leurs droits. Quatre d'entre elles ont été condamnées à des peines allant de six mois à un an de prison. A sa sortie, la journaliste Jila Bani Yaghoub a témoigné des conditions de détention épouvantables dans lesquelles elle avait été maintenue. Incarcérée dans une cellule insalubre et réveillée à plusieurs reprises au milieu de la nuit pour être interrogée les yeux bandés, elle a passé une dizaine de jours dans la section 209.

Enfin, en 2007, deux journalistes, détentrices d'une double nationalité, ont été retenues contre leur gré en Iran. La correspondante irano-américaine de *Radio Free Europe/ Radio Liberty*, Parnaz Azima, s'était vu confisquer son passeport à son arrivée à Téhéran en janvier. Les autorités le lui ont restitué neuf mois plus tard. La journaliste a pu quitter le territoire, mais elle reste sous le coup de poursuites judiciaires pour "action contre la sécurité nationale", du fait de sa collaboration avec un média financé par les Etats-Unis. Dans une affaire similaire, une étudiante en journalisme de nationalité franco-iranienne a été arrêtée le 17 février 2007 et libérée sous caution un mois plus tard avec interdiction de quitter le territoire. Mehrnoushe Solouki a pu cependant regagner la France en janvier 2008 après que la justice avait levé la caution sur la maison de ses parents. La jeune femme a été inculpée de "tentative de réalisation d'un film de propagande" pour avoir préparé un documentaire sur les événements qui ont suivi l'accord de cessez-le-feu, en 1988, entre l'Irak et l'Iran. Les autorités ont refusé de lui rendre ses notes de travail et les images qu'elle avait tournées.

ISRAËL

Superficie : 21 060 km².

Population : 7 080 000.

Langues : hébreu, arabe.

Chef du gouvernement : Ehud Olmert.

Les affrontements entre l'armée israélienne et les militants palestiniens n'ont pas épargné les journalistes en 2007, même si aucun tué n'est à déplorer. Les journalistes israéliens continuent d'afficher leur indépendance vis-à-vis du pouvoir, une situation relativement rare dans la région.

Les autorités israéliennes sont capables du meilleur comme du pire quant il s'agit du respect de la liberté de la presse. Malgré la censure militaire, la presse du pays continue de jouir d'une réelle liberté de ton. Cependant, le bilan du meilleur élève de la région (44e au classement mondial de la liberté de la presse) est lourdement entaché par les exactions de l'armée israélienne contre des professionnels des médias dans les Territoires palestiniens.

Seize journalistes ont été blessés par des balles réelles ou en caoutchouc, ou par des éclats de grenades assourdissantes ou lacrymogènes au cours de l'année 2007. Le 25 mai, le photographe palestinien Abbas Momani, de l'Agence France-Presse, a été blessé à la tête par une balle en caoutchouc, alors qu'il couvrait une manifestation contre la barrière de séparation érigée par Israël à Bilin (Cisjordanie). L'armée aurait ouvert le feu en direction d'un groupe de journalistes pour les disperser. Plus grave encore, le 5 juillet, le cameraman Imad Ghanem, d'Al-Aqsa TV, a été grièvement blessé par des soldats israéliens alors qu'il filmait une incursion de l'armée près du camp d'Al-Barij, dans la bande de Gaza. Le journaliste a perdu l'usage de ses deux jambes.

Par ailleurs, la chaîne de télévision de télévision Al-Afaq a cessé d'émettre le 12 décembre après la confiscation de son matériel lors d'une perquisition de l'armée israélienne dans ses locaux à Naplouse, en Cisjordanie.

UN JOURNALISTE DU GOLAN PRIVÉ DE SES DROITS

Ata Farahat, originaire du plateau du Golan, a été interpellé le 30 juillet 2007 à son domicile. Correspondant de la télévision publique syrienne et du quotidien Al-Watan, il serait poursuivi pour "avoir établi des contacts avec une nation ennemie". Incarcéré à la prison d'Al-Jalama (14 km au sud-est de Haïfa), le journaliste n'a pas pu bénéficier d'une libération provisoire. Ses avocats ainsi que la presse

israélienne sont tenus au silence par un ordre de la cour qui empêche la publication de détails au sujet de l'affaire. Au 1er janvier 2008, Ata Farahat était toujours maintenu en détention.

Dans une affaire similaire, Ron Ben Yishai, du quotidien Yediot Aharonot, Lisa Goldman, de la chaîne de télévision 10, et Tzur Shizat, d'une revue sur la géographie, ont été interrogés par la police en décembre pour s'être rendus en Syrie sans autorisation au cours de l'année 2007. L'Etat hébreu interdit à ses citoyens de se rendre dans un pays "ennemi" sans l'accord du ministère de l'Intérieur.

IMPUNITÉ DES SOLDATS DE TSAHAL

En juin 2007, les autorités britanniques ont demandé la réouverture de l'enquête concernant le journaliste indépendant James Miller, tué en mai 2003 dans la bande de Gaza. Une autopsie pratiquée en Israël a établi qu'il avait été mortellement touché par une balle d'un fusil d'assaut de type M-16 tirée par l'un des soldats israéliens qui se trouvaient en face de lui. En 2005 et au terme de 18 mois d'enquête, l'armée israélienne avait décidé de classer le dossier sans suite, "faute de preuves". En septembre 2007, des enquêteurs britanniques se sont rendus à Jérusalem pour présenter leurs conclusions au procureur général.

De la même façon, les avocats du reporter français Jacques-Marie Bourget, gravement blessé à Ramallah en octobre 2000 par des tirs israéliens, tentent d'obtenir le concours des autorités israéliennes pour pouvoir mener des auditions. Une information judiciaire est ouverte au tribunal de grande instance de Paris pour tentative d'homicide volontaire. Une enquête disciplinaire aurait été menée au sein de l'armée israélienne, mais ses résultats n'ont pas été rendus public. Depuis cet incident, Jacques-Marie Bourget souffre d'une incapacité permanente partielle évaluée à 42%.

JORDANIE

Superficie : 89 210 km².

Population : 5 729 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Roi Abdallah Ibn Hussein.

Les services de sécurité font toujours pression sur les professionnels des médias malgré les promesses de réformes démocratiques du roi Abdallah II. La mise en place d'un nouveau gouvernement, suite aux élections législatives de novembre 2007, n'a pas entraîné de changement important pour la presse contrainte à l'autocensure.

L'espoir né de l'annulation par le Parlement, en mars 2007, d'un article de loi qui prévoyait des peines de prison pour certains délits de presse s'est rapidement évanoui. Les députés jordaniens étaient pourtant revenus sur leur volonté de punir sévèrement les écrits jugés diffamatoires envers la religion et les prophètes. La procédure judiciaire engagée en 2006 contre un journaliste accusé d'avoir reproduit les caricatures danoises du prophète Mahomet a été abandonnée. Mais ces mesures encourageantes n'ont pas suffi à rassurer les professionnels des médias, toujours méfiants vis-à-vis du pouvoir. Entre ingérence et pressions déguisées, les autorités jordaniennes se sont encore donné les moyens de contrôler la presse.

Le 18 avril, les services de sécurité ont saisi les cassettes du journaliste Ghassan Ben Jeddou, de la chaîne de télévision satellitaire *Al-Jazira*. Le présentateur de l'émission "Dialogue ouvert" avait réalisé un entretien avec le prince Hassan Bin Talal, oncle du roi Abdallah II, au cours duquel il avait abordé la question des affrontements inter-confessionnels ou encore la politique arabe des Etats-Unis. Deux semaines plus tard, des respon-

sables de la sécurité ont empêché l'hebdomadaire *Al-Majd* de paraître pour "atteinte aux intérêts nationaux". Le journal, saisi chez l'imprimeur, devait publier ce jour-là un article sur le président palestinien Mahmoud Abbas et ses projets pour renforcer le pouvoir de son parti. Enfin, la chaîne de télévision privée *ATV*, qui a obtenu sa licence en 2005, n'a toujours pas été autorisée à émettre. Les responsables de la chaîne avaient pourtant prévu son lancement au cours de l'année 2007 et lancé une campagne de publicité dans la presse.

Internet est tout autant surveillé que la presse traditionnelle. Afin de mieux contrôler les sites d'informations, les autorités jordaniennes ont décidé, en septembre 2007, d'appliquer la loi sur la presse aux publications en ligne. Par ailleurs, un ancien député a été condamné, le 11 octobre, à deux ans de prison pour avoir publié sur le site Internet de son parti des informations jugées attentatoires au "prestige et à la réputation de l'Etat". Ahmad Oweidi Abbadi avait osé dénoncer la corruption qui sévit jusque dans les plus hautes sphères du pouvoir et faire part de ces critiques à des représentants du gouvernement américain, allié de longue date du royaume hachémite.

LIBAN

Superficie : 10 400 km².

Population : 3 613 000.

Langue : arabe.

Chef du gouvernement : fonction provisoirement non occupée. Chef du gouvernement : Fouad Siniora.

En 2007, le Liban a connu des moments très difficiles avec la poursuite des assassinats politiques, des combats entre l'armée et un groupe islamiste dans un camp de réfugiés palestiniens et la paralysie des institutions. Ces tensions n'ont pas épargné les médias.

Le Liban, au cœur d'un bras de fer entre d'un côté les pays occidentaux et leurs alliés dans la région et, de l'autre, la Syrie et l'Iran, traverse l'une des crises les plus graves de son histoire. Depuis l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri, en 2004, les divisions au sein des communautés libanaises se sont accentuées, laissant craindre le pire. Malgré les tensions politiques, la presse libanaise continue de jouir d'une liberté de ton rarement égalée dans la région.

Mais de nombreux journalistes se sont plaints des restrictions imposées par l'armée libanaise lors des affrontements, en mai 2007, avec les militants palestiniens du camp de Nahr al-Bared. Prétextant des mesures de sécurité, l'armée a éloigné les médias pour empêcher une couverture de ses déplacements. Des photographes et des cameramen ont été violemment repoussés.

DES AMENDES COMME S'IL EN PLEUVAIT

En 2007, cinq journalistes ont été condamnés, en première instance, à verser des amendes, parfois importantes, dans des procès en diffamation. En février, Tawfik Khattab, directeur du quotidien *Al-Mustaqbal*, et le journaliste Zahi Wehbé ont été

reconnus coupables d'avoir "porté atteinte à l'honneur du président Emile Lahoud" et condamnés à verser une amende de 50 millions de livres libanaises (soit 22 000 euros). En décembre, Maryam Bassam, directrice de l'information de la chaîne de télévision *New TV*, a été condamnée pour avoir "porté atteinte à la justice" à verser 3 millions de livres (soit 1320 euros). Par ailleurs, la cour a réclamé à la chaîne 25 millions de livres (soit 11 000 euros) de dommages et intérêts pour le ministre de la Justice, Charles Rizk.

LA JUSTICE SE FAIT ATTENDRE

La justice a poursuivi en 2007 ses investigations pour la résolution des crimes commis contre trois journalistes libanais. Deux ans après les faits, les responsables et les commanditaires des attentats qui ont mutilé la présentatrice May Chidiac et coûté la vie aux journalistes Samir Kassir et Gebrane Tuéni n'ont pas été identifiés, alors que trois autres personnalités de haut rang ont été assassinées à Beyrouth en 2007. L'engagement de la communauté internationale auprès des enquêteurs locaux n'a pas faibli. La création, au mois de juin, d'un Tribunal spécial pour le Liban pourrait représenter un premier pas vers la fin de l'impunité.

LIBYE

Superficie : 1 759 540 km².

Population : 5 970 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Mouammar Kadhafi.



Courtisée par un grand nombre de pays occidentaux, la Libye, qui a fêté en 2007 le trentième anniversaire de la proclamation de la Jamahiriya arabe populaire et socialiste, a retrouvé sa place au sein de la communauté internationale. Le pouvoir de Tripoli, insensible aux critiques, ne relâche pas pour autant la pression sur la société libyenne. Des médias privés sont apparus en 2007, mais leur liberté de ton reste réduite.

En 2007, la Libye a poursuivi son retour sur la scène internationale, amorcé quatre ans plus tôt avec la levée de l'embargo imposé par les Nations unies. Le pays a remporté, en octobre, un siège au Conseil de sécurité et la première présidence tournante en janvier 2008. La fin de l'isolement diplomatique de la Libye a eu de nombreuses conséquences sur l'économie du pays, mais très peu sur le climat politique intérieur.

Pour la première fois depuis l'arrivée au pouvoir du colonel Mouammar Kadhafi, des médias non gouvernementaux ont été autorisés en Libye mais ils restent contrôlés par l'entourage direct du chef de l'Etat. Propriété de la société Al-Ghad, financée par Seif al-Islam Kadhafi, fils du chef de l'Etat, les quotidiens *Oéa* et *Cyrene* et la chaîne de télévision satellitaire *Al-Libiya* ont apporté une certaine fraîcheur dans le paysage médiatique libyen. La plupart de leurs journalistes collaborent également avec les médias officiels, et *Oéa* et *Cyrene* sont mis sous presse dans les imprimeries de l'Etat, au même titre que les journaux du ministère de l'Information. En 2007, ces quotidiens se sont tout de même distingués en publiant des articles critiques envers des membres du gouvernement, dont le Premier ministre Baghdadi Mahmoudi. Mais le Guide lui-même reste intouchable. Critiquer le chef de

l'Etat ou les principes de la révolution qu'il a initiée trente ans plus tôt fait partie du domaine de l'impensable et de l'impossible.

DEUX JOURNALISTES TOMBÉS DANS L'OUBLI

En juillet 2007, la famille du journaliste Daïf Ghazal, assassiné d'une balle dans la tête, deux ans plus tôt, a révélé que le tribunal de Tripoli avait condamné à mort trois hommes, dont l'identité n'a pas été révélée. Aucune information n'a été donnée par les autorités libyennes sur le déroulement du procès ou le mobile des assassins présumés. Daïf Ghazal, 32 ans, avait disparu le 21 mai 2005. Son corps mutilé avait été retrouvé dix jours plus tard dans la banlieue de Benghazi (Nord-Est). Le journaliste publiait des articles, sur un site Internet libyen basé à Londres, dans lesquels il critiquait vivement le Mouvement des comités révolutionnaires, colonne dorsale du régime, dont il avait jadis été membre.

Enfin, suite à une mission effectuée par Reporters sans frontières en Libye en 2006, la Fondation Kadhafi pour le développement s'était engagée à mener une enquête sur le cas du journaliste Abdullah Ali al-Sanussi al-Darrat, disparu depuis son incarcération en 1973, sans inculpation ni procès. Au 1er janvier 2008, l'organisation n'avait toujours pas reçu de ses nouvelles.

MAROC

Superficie : 446 550 km² (sans le Sahara occidental).

Population : 31 478 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Roi Mohammed VI.

L'année 2007 a été, pour les journalistes marocains, celle de tous les dangers et de toutes les mauvaises surprises. L'Etat a donné l'impression de vouloir réformer le code de la presse, tout en n'hésitant pas à emprisonner des journalistes et faire saisir leurs publications. Le pouvoir de Mohammed VI continue de jongler maladroitement avec l'envie de préserver son image à l'étranger et la tentation de contrôler la presse indépendante marocaine.

La monarchie marocaine a montré en 2007 les limites de sa capacité d'ouverture démocratique, pourtant mille fois promise. Quelques chiffres suffisent à illustrer les difficultés qui se sont dressées sur le chemin des journalistes du royaume tout au long de l'année 2007. Le journaliste Mostapha Hurmatallah a passé 56 jours à la prison d'Okacha (Casablanca) pour avoir publié un article sur l'armée. Environ 92 000 numéros des hebdomadaires *Nichane* et *Tel Quel* ont été saisis par le ministère de l'Intérieur, puis détruits dans les locaux de l'imprimerie, à cause d'un éditorial jugé peu respectueux envers la personne du roi. Au total, depuis l'arrivée au pouvoir de Mohammed VI, pas moins de 34 organes de presse ont été censurés et 20 journalistes ont été condamnés à des peines de prison.

En janvier 2007, le directeur du Journal hebdomadaire, l'une des premières publications indépendantes du pays, s'est vu contraint de démissionner pour éviter la fermeture de son média. Condamné pour "diffamation" en avril 2006, Aboubakr Jamäi ne disposait pas de la somme exigée – trois millions de dirhams (270 000 euros) – qui aurait pu alors être prélevée par l'Etat sur les fonds du journal, le conduisant à une mort certaine.

LES JOURNALISTES FACE À UN ÉTAT LUNATIQUE

L'Etat a gagné tous les procès qu'il a intentés à des journalistes en vertu du code de la presse ou du code pénal. En 2007, pas plus que lors des années précédentes, la justice n'a su démontrer son indépendance. Elle reste aux ordres d'un pouvoir qui l'instrumentalise pour faire pression sur ceux qui osent franchir les lignes rouges. Ils sont pourtant de plus en plus nombreux à le faire sans pour autant se retrouver tous sur les bancs des tribunaux. Les réactions de l'Etat sont imprévisibles et les journalistes ne savent plus sur quel pied danser.

Dans le doute, l'autocensure reste le meilleur moyen d'éviter tout problème.

Au cours de l'année 2007, les ministères de la Communication et de la Justice ont travaillé à faire évoluer le code de la presse en concertation avec le Syndicat national de la presse marocaine et la Fédération marocaine des éditeurs. Finalement, aucun projet de loi n'a été présenté au Parlement, les parties prenantes n'ayant pas réussi à s'entendre sur une version définitive. Les autorités marocaines se sont montrées peu disposées à dépenaliser les délits de presse. Certes, de nombreux articles du code actuellement en vigueur et prévoyant des peines de prison ont été supprimés d'une version provisoire du projet de loi, mais celle-ci contenait toujours les principaux articles utilisés ces dernières années pour faire condamner les journalistes. L'adoption de ce texte en l'état n'aurait apporté aucun répit aux professionnels des médias.

Les sujets délicats à traiter pour la presse sont nombreux au Maroc. C'est souvent pour avoir abordé des thèmes tels que la monarchie, l'armée, l'islam ou encore le Sahara occidental que des journalistes indépendants ont connu des démêlés avec la justice ou que des sites Internet tels que *YouTube* ou des sites proches du mouvement indépendantiste sahraoui Front Polisario ont été censurés.

TOURMENTE ESTIVALE SUR LES MÉDIAS

Alors que les négociations pour la réforme du code de la presse étaient en cours, deux journalistes ont été interpellés, en juillet, à leur domicile et placés en garde à vue pendant huit jours à la stupeur générale. Il faut dire que l'affaire n'était pas banale. Abderrahim Ariri, directeur de publication de l'hebdomadaire arabophone *Al Watan Al An*,

MAROC

et le journaliste Mostapha Hurmatallah ont été poursuivis pour “recel de documents obtenus à l’aide d’un crime”, en vertu du code pénal, après avoir publié un dossier intitulé “Les rapports secrets derrière l’état d’alerte au Maroc”. L’un des articles s’appuyait sur une note des services secrets marocains, publiée dans le journal, qui avisait tous les services de sécurité de faire preuve de vigilance après la diffusion sur Internet d’un enregistrement vidéo d’un groupe terroriste lançant “un appel solennel au djihad contre le Maroc”. Mostapha Hurmatallah a été incarcéré pendant toute la durée de son procès, en première instance, au terme duquel il a été condamné à huit mois de prison tandis que son directeur a écopé d’une peine avec sursis. La cour d’appel, qui a accordé une mise en liberté provisoire à Mostapha Hurmatallah après 56 jours de détention, a confirmé le jugement, allégeant la peine d’un mois seulement pour les deux journalistes. Cette affaire poursuit son cours devant la Cour de cassation et continue de peser sur la rédaction comme une épée de Damoclès.

Ahmed Reda Benchemsi, directeur de publication des hebdomadaires *Nichane* et *Tel Quel*, a été convoqué par la brigade nationale de la police judiciaire, au début du mois d’août, et longuement interrogé suite à la publication d’un éditorial critique envers Mohammed VI. Sur ordre du ministre de l’Intérieur, la police a saisi puis détruit tous les numéros de *Nichane* et *Tel Quel* dans les locaux de l’imprimeur, lui-même interrogé dans le cadre de cette affaire. Ahmed Reda Benchemsi a été inculpé en vertu de l’article 41 du code de la presse pour “manquement au respect dû au roi”. Déjà reporté à plusieurs reprises, le procès, pour lequel le directeur des deux publications risque jusqu’à cinq ans de prison, devrait s’ouvrir en 2008.

Au-delà des conséquences immédiates de ces deux affaires pour les rédactions incriminées, elles ont laissé un goût amer aux professionnels des médias marocains qui se réjouissaient, jusque-là, de leur situation privilégiée dans le monde arabe.

PAYS DU GOLFE

ARABIE SAOUDITE

Superficie : 2 149 690 km².

Population : 23 500 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Roi Abdallah ibn Abdelaziz ibn al-Saoud.



BAHREÏN

Superficie : 690 km².

Population : 737 500.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Cheikh Hamad bin Issa Al-Khalifa.

EMIRATS ARABES UNIS

Superficie : 83 600 km².

Population : 4 650 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Cheikh Khalifa ben Zayed Al-Nahyan.

KOWEÏT

Superficie : 17 820 km².

Population : 2 620 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Cheikh Sabah Al Ahmed Al Jaber Al Sabah.

QATAR

Superficie : 11 000 km².

Population : 848 500.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani.

Points d'appui de la politique américaine au Moyen-Orient, les pays du Golfe ont adopté, dans les années 2000, des mesures de libéralisation politique et économique. Quelques changements ont été opérés, notamment au sein de la presse, moins muselée que par le passé. Mais beaucoup reste à faire.

La presse du monde arabe a connu un développement important au cours de la dernière décennie. La multiplication des chaînes de télévision satellitaires en langue arabe et l'expansion d'Internet ont déstabilisé des régimes qui, jusque-là, parvenaient aisément à contrôler les informations qui entraient et sortaient de leur pays. Premier signe de ce changement d'époque, en Arabie saoudite, les censeurs ont dû ranger les ciseaux et les feutres noirs dont ils usaient et abusaient pour occulter les articles jugés offensants. Internet a fait son apparition dans les pays du Golfe vers 1999. Malgré de nombreux cas de censure, le web a permis aux journalistes de se défaire de leurs bâillons, et à de simples citoyens de témoigner de leurs problèmes à travers les forums publics et les blogs.

CONTRÔLE TATILLON DES MÉDIAS

La situation de la liberté de la presse dans les pays du Golfe n'est pas homogène, mais les professionnels des médias y sont confrontés à des difficultés analogues. Les atteintes à la liberté de la presse y sont peu médiatisées. L'autocensure reste largement pratiquée au sein des rédactions conscientes des lignes rouges à ne pas franchir. À l'image de la société, le paysage médiatique est totalement verrouillé en Arabie saoudite. La situation reste moins

critique dans les autres monarchies du Golfe, mais l'arbitraire y règne tout autant. Les journalistes peuvent être interpellés et détenus pendant un nombre incalculable d'heures (en Arabie saoudite, la durée légale de la détention préventive est de...six mois).

Au Bahreïn, au Koweït mais aussi au Qatar, plusieurs journalistes se sont plaints de la difficulté d'accéder à l'information officielle et de couvrir les mouvements sociaux. En janvier, Ghanem Al-Suleimani et Nour Handawi, du quotidien *Al-Rai*, ont été interpellés et placés en garde à vue pendant quelques heures pour avoir couvert une réunion non autorisée au Koweït. Les policiers les ont menottés et leur ont bandé les yeux avant de les transporter au poste de police. En juillet, Zainab Abdalnabi et Seyed Ali Al-Najjar, de la chaîne de télévision iranienne *Al-Alam*, ont été interpellés par des policiers en civil alors qu'ils se rendaient devant de manifestants devant le bureau des Nations unies à Manama, au Bahreïn. La journaliste et le cameraman ont été interrogés sur leur travail pendant cinq heures avant d'être libérés. Enfin, en décembre, des journalistes de Doha ont révélé qu'ils n'avaient pas pu couvrir librement un mouvement de grève lancé par des ouvriers étrangers. Et toujours au Qatar, le Conseil suprême de la justice

PAYS DU GOLFE

a décidé, en octobre, de restreindre l'accès des journalistes aux tribunaux. Dès lors, les médias souhaitant couvrir un procès doivent obtenir l'autorisation des juges.

LES TABOUS ONT LA PEAU DURE

Pour de nombreux journalistes saoudiens, le mouvement de réformes lancé par le pouvoir a eu des répercussions positives sur l'ensemble de la société et notamment sur les médias. S'il n'est pas question pour eux de toucher à la famille royale ou à la religion, ils estiment que leur marge de manœuvre s'est sensiblement élargie. Les responsables de journaux restent toutefois soumis à des pressions tendant à les dissuader de s'ingérer dans les relations internationales du royaume ou dans les questions de sécurité nationale. En cas de dérapage, ils sont généralement invités à se défaire des journalistes jugés trop irrévérencieux par Riyad. Au Bahreïn, deux journalistes du quotidien *Al-Wakt* ont été convoqués en janvier pour avoir fait référence au "Bandargate". Sujet interdit à la presse depuis 2006, ce scandale politique qui implique la famille royale et des officiels du régime n'en finit pas de peser sur les médias.

LA PRÉCARITÉ DES JOURNALISTES ÉTRANGERS

A l'image d'autres secteurs d'activités, les médias du Golfe emploient un nombre très important d'étrangers venus essentiellement de pays arabes et d'Asie du Sud. Au Qatar, ces journalistes doivent être sponsorisés par une institution locale ou, à défaut, par le ministère de l'Information et être accrédités auprès de l'Agence de l'information étrangère. Pour quitter le territoire, ils doivent se munir d'un visa de sortie et de l'autorisation de leur sponsor. Les formalités sont beaucoup moins contraignantes aux Emirats arabes unis où les journalistes installés à la Cité de l'information à Dubaï bénéficient de plus de facilités. Des médias importants y ont ouvert un bureau régional, à l'instar de la BBC, CNN ou encore de l'Agence France-Presse.

Les journalistes étrangers basés ou en mission dans les pays du Golfe peuvent généralement travailler sans entraves. Cependant, ils ne sont pas à

l'abri de vexations. Le 30 novembre 2007, le journaliste français Aurélien Colly n'a pas été autorisé à entrer sur le territoire qatari. Le correspondant de RFI et France 24 était pourtant parfaitement accrédité pour couvrir la rencontre annuelle du Conseil de coopération des Etats du Golfe. Déjà en juin 2006, le permis de résidence du journaliste, qui vivait à ce moment-là au Qatar, avait été annulé sans explications. A Dubaï, des journalistes étrangers ont été confrontés aux services de sécurité suite à la couverture de l'affaire d'un mineur français violé par deux Emiratis.

POURSUITES JUDICIAIRES

Les journalistes des Etats du Golfe n'échappent pas aux pressions juridiques. Même dans un pays tel que le Koweït, où les délits de presse ne sont plus passibles de peines de prison, les journalistes craignent d'être condamnés à des amendes exorbitantes. En 2007, pas moins de dix plaintes ont été déposées contre Mansour Al-Mouharib, rédacteur en chef de l'hebdomadaire koweïtien *Al-Abraj*, suite à la publication d'articles dénonçant la corruption dans l'Emirat. Selon lui, les acquis de la profession sont mis en péril par l'intolérance dont fait preuve le ministère de l'Information.

Au Bahreïn et aux Emirats arabes unis, des initiatives ont été lancées pour dépénaliser les délits de presse, mais au 1er janvier 2008 les législateurs n'avaient pas encore sauté le pas. A Dubaï, deux journalistes du quotidien anglophone *Khaleej Times*, Mohsen Rashed et Shimba Kassiril Ganjadahran, ont été relaxés par la cour d'appel après avoir été condamnés, le 24 septembre, à deux mois de prison pour "diffamation". Nul doute que les juges ont été influencés par les déclarations, survenues quelques jours avant le rendu du verdict, du Premier ministre des Emirats arabes unis, Sheikh Mohammad bin Rashed al Maktoum, qui avait appelé à l'adoption d'une nouvelle loi sur la presse.

LA TOILE TROUÉE

Une réelle liberté de ton règne sur Internet, mais elle est remise en cause à chaque plainte déposée contre des journalistes en ligne ou des administrateurs de

PAYS DU GOLFE

sites. En décembre, le blogueur saoudien Ahmad Fouad Al-Farhan a été interpellé sans explications. Au 1er janvier 2008, il était toujours maintenu en détention.

Dans le domaine de l'Internet, le royaume de Bahreïn a connu un renforcement de la censure des publications en ligne, notamment celles qui traitent de la défense des droits de l'homme. En 2007, une vingtaine de sites traitant de religion et de politique ont été rendus inaccessibles par les autorités sous prétexte qu'ils traitaient du "Bandagate". Les arrestations de blogueurs sont courantes et dénotent une réglementation inadaptée à la question. Entre avril et octobre 2007, les articles 365 du code pénal et 47 du code de la presse ont permis de mener

plus de 14 journalistes, blogueurs et administrateurs de sites devant les tribunaux. Par ailleurs, depuis 2005, les sites traitant du Bahreïn doivent s'enregistrer auprès du ministère de l'Information, ce qui facilite leur contrôle.

Aux Emirats arabes unis, les autorités de Ras Al Khaimah se sont acharnées contre Muhammad Rashed Shehhi, propriétaire du site *Majan.net*. Interpellé pour un commentaire irrévérencieux envers la famille royale publié par un internaute anonyme, Muhammad Rashed Shehhi a passé l'année 2007 dans les prétoires pour répondre à des accusations de "diffamation". La machine judiciaire, qui l'a condamné à un an de prison, a dû faire marche arrière suite aux pressions politiques.

SYRIE

Superficie : 185 180 km².
Population : 19 510 000.
Langue : arabe.
Chef de l'Etat : Bachar el-Assad.



Tour à tour mise au ban de la communauté internationale, puis réhabilitée, la Syrie n'a cessé de faire parler d'elle au cours de l'année 2007. Le pouvoir refuse de faire des compromis et réprime scrupuleusement toute velléité de critique. Reconduit en mai 2007, avec plus de 97% des voix, pour un mandat de sept ans, Bachar el-Assad n'a toujours pas décidé de mettre fin à l'état d'urgence, en vigueur depuis 1963.

Le nombre des médias existants en Syrie a quelque peu augmenté depuis l'arrivée au pouvoir du président Bachar el-Assad, grâce à des mesures de libéralisation. Depuis 2001, des hebdomadaires et des quotidiens privés d'informations générales ont vu le jour aux côtés de chaînes de télévision de divertissement. Mais élargissement ne veut pas dire pluralisme. Ces nouveaux médias privés ne sont pas en mesure de traiter les sujets tabous. Les interdits sont nombreux en Syrie, et les journalistes s'astreignent à une autocensure très rigoureuse, de peur de se retrouver derrière les barreaux de la prison d'Adra (dans la banlieue de Damas). C'est là que sont incarcérés la grande majorité des prisonniers politiques, dont les journalistes dissidents.

Michel Kilo, 67 ans, y est enfermé depuis le 14 mai 2006. Au terme d'un procès qui était perdu d'avance, le journaliste et défenseur des droits de l'homme a été condamné, le 13 mai 2007, à trois ans de prison pour "affaiblissement du sentiment national". C'est également le cas des activistes Mahmoud Issa et Anwar al-Bounni, arrêtés en même temps que lui, pour avoir appelé à une réforme des relations libano-syriennes et à la fin de l'ingérence syrienne dans les affaires internes de son voisin. A la fin de l'année, une seconde vague d'interpellations a entraîné sept membres

du Conseil national de la Déclaration de Damas, initiative de partis de l'opposition laïque appelant à un "changement démocratique radical" en Syrie. Parmi eux, le journaliste indépendant Ali Abdallah a été arrêté le 17 décembre. Il avait déjà passé six mois en prison l'année précédente pour avoir "dénoncé les lois d'état d'urgence". Au 1er janvier 2008, Ali Abdallah était toujours détenu à la prison d'Adra dans l'attente de connaître les charges retenues contre lui.

En revanche, si la répression à l'encontre des blogueurs semble avoir diminué en 2007, le filtrage d'Internet s'est renforcé de manière significative. Les trois cyberdissidents enfermés en Syrie depuis 2006 ont été libérés en 2007, mais en décembre de la même année, près d'une centaine de sites Internet restaient inaccessibles, dont certains sites populaires tels que le service de messagerie *Hotmail*, le site de socialisation *Facebook*, le site de partage de vidéos en ligne *YouTube* et de nombreux sites défendant les droits de l'homme. Les autorités syriennes utilisent un filtre appelé "Thundercache" destiné à contrôler le contenu disponible sur le Réseau, éliminer les virus et interdire le piratage de fichiers vidéo. Le gouvernement interdit ainsi l'accès aux sites d'opposition en langue arabe et aux contenus relatifs à la minorité kurde de Syrie.

TERRITOIRES PALESTINIENS



Superficie : 6 207 km².
Population : 3 889 000.
Langue : arabe.
Chef de l'Etat : Mahmoud Abbas.

Les journalistes palestiniens ont profondément souffert de l'instabilité politique dans les Territoires, et plus particulièrement dans la bande de Gaza. Théâtre des principales exactions à l'encontre des professionnels des médias en 2007, Gaza s'est vidée de ses correspondants étrangers permanents après l'enlèvement du journaliste britannique Alan Johnston tandis que le coup d'état du Hamas, en juin, a chassé la majorité des employés des médias proches de l'Autorité palestinienne.

En 2007, les professionnels de l'information ont vivement souffert de la lutte pour le pouvoir que se sont livrés le Fatah, qui contrôle l'Autorité palestinienne, et le Hamas, vainqueur des élections législatives l'année précédente. Ce contexte politique très tendu a rendu difficile le travail des journalistes qui ne souhaitaient pas adopter une ligne exagérément partisane. Par ailleurs, les territoires palestiniens ont connu cette année une recrudescence de la violence qui n'a pas épargné la presse. Deux collaborateurs d'un quotidien proche du Hamas, Souleimane Al-Aachi et Mohammed Mattar Abdou, ont été assassinés dans leur véhicule à Gaza, en mai 2007, alors qu'ils se rendaient sur leur lieu de travail.

La prise de pouvoir du Hamas, en juin 2007, dans la bande de Gaza, a non seulement divisé le territoire palestinien en deux mais aussi la presse. "Nous ne pouvons plus travailler objectivement, a expliqué un journaliste palestinien de l'agence de presse *Ma'an* à Reporters sans frontières. Quoique nous écrivions, l'un des deux côtés se sent lésé. À titre d'exemple, parler du gouvernement 'démis' d'Ismaël Haniyeh, c'est de facto prendre parti pour l'Autorité palestinienne." La rivalité entre les deux partis au pouvoir s'est également exprimée sur le terrain médiatique. Après la victoire du Hamas aux élections de 2006, et juste avant l'entrée en fonction du gouvernement d'Ismaël Haniyeh, les médias publics ont été placés sous l'autorité du président Mahmoud Abbas alors que la tradition veut qu'ils soient sous le contrôle du Premier ministre. Mais le Hamas possède ses propres médias qui ont gagné en importance en 2007. À l'instar d'Al-Aqsa, chaîne de télévision satellitaire lancée par le parti deux ans plus tôt. Cette chaîne a beaucoup fait parler d'elle au cours de cette année, notamment à cause de l'émission

pour les enfants, 'Pionniers de demain', qui prêche "le martyr" au plus jeune public palestinien.

BANDE DE GAZA : UN TERRITOIRE HOSTILE AUX JOURNALISTES

Au lendemain de la prise de pouvoir, le 14 juin 2007, du parti islamiste dans la bande de Gaza, les 750 employés de la *Palestine Broadcasting Corporation (PBC)*, chaîne de télévision publique, ont été empêchés d'exercer leur travail après la fermeture des locaux par le Hamas. Un centre d'émission de la *PBC* a été détruit. Quelques jours plus tard, des dizaines d'hommes armés des Brigades Ezzedine al-Qassam, branche armée du parti islamiste, ont envahi les bureaux de la *PBC* pour interrompre la diffusion des programmes. Les quelques journalistes qui se trouvaient encore sur place ont dû fuir les lieux. Les équipements et les archives ont été saccagés. Dès lors, la chaîne a émis exclusivement depuis ses locaux situés en Cisjordanie. Cette attaque a marqué le début de la descente aux enfers pour les journalistes des médias publics et ceux des médias privés soutenant ouvertement le Fatah. Un grand nombre d'entre eux ont quitté la bande de Gaza pour se réfugier en Cisjordanie.

Alors que Mahmoud Abbas formait un nouveau gouvernement, basé à Ramallah (Cisjordanie), les journalistes restés à Gaza pour couvrir les activités du Hamas ont subi de nombreuses représailles. Le parti islamiste leur a progressivement imposé un grand nombre de restrictions. En août, les dirigeants du Hamas ont décidé de faire appliquer une loi, datant de 1995, qui prévoit des peines de prison pour toute publication d'informations susceptibles "de mettre en danger l'unité nationale, d'inciter au crime ou à la haine, à la division ou aux

TERRITOIRES PALESTINIENS



dissensions religieuses”. Cette initiative avait pour but de dissuader les journalistes de publier des informations “négatives” sur la police ou les forces de sécurité du Hamas et non de les faire emprisonner, tant il est vrai que le Hamas ne s’est jamais embarrassé de considérations légales pour justifier ses actes. Poursuivant sa politique de mise au pas de la presse, le Hamas a dissous la branche gazaouite du Syndicat des journalistes, dont les communiqués dénonçaient la politique répressive du parti islamiste envers la presse. Par ailleurs, les nouveaux dirigeants de la bande de Gaza ont décidé d’obliger les professionnels des médias à se doter d’une nouvelle carte de presse, estampillée par le Hamas. Des dizaines de journalistes ont été interpellés dans la bande de Gaza après l’instauration de cette disposition.

La situation en Cisjordanie a été relativement meilleure pour les professionnels des médias qui ont pourtant subi la violence des services de sécurité de l’Autorité palestinienne. La crispation des dirigeants vis-à-vis de la presse a été tout aussi palpable en Cisjordanie, obligeant les journalistes à se réfugier parfois dans l’autocensure. Les journalistes proches du Hamas ont rencontré des difficultés pour travailler dans les territoires sous le contrôle de Mahmoud Abbas. En novembre 2007, deux reporters de la chaîne de télévision *Al-Aqsa* ont été incarcérés pendant vingt jours dans la ville d’Hébron. Au total, entre le mois de juin et la fin de l’année 2007, près de quarante journalistes ont été interpellés de part et d’autre des territoires palestiniens. Les membres de la Force exécutive du Hamas dans la bande de Gaza et les forces de l’ordre de l’Autorité palestinienne en Cisjordanie ont eu carte blanche pour empêcher la presse de

couvrir les activités de l’opposition et rappeler à l’ordre les journalistes dissidents.

LES JOURNALISTES ÉTRANGERS DANS LA TOURMENTE GAZAOUITE

Il n’y a plus aujourd’hui de correspondants étrangers permanents dans la bande de Gaza. Suite à l’enlèvement, le 12 mars 2007, du journaliste britannique Alan Johnston et sa détention par un des clans les plus puissants de Gaza pendant près de quatre mois, les rédactions internationales ont relocalisé leurs bureaux en Cisjordanie. Ils font appel à des journalistes palestiniens pour couvrir la situation à Gaza. Revendiqué par l’Armée de l’islam, groupe armé islamiste dirigé par la famille Dogmush, l’enlèvement du correspondant de la *BBC* a duré 114 jours, pendant lesquels la vie du correspondant britannique a été maintes fois menacée. Cette affaire a révélé l’incapacité des autorités palestiniennes à lutter contre le chaos sécuritaire dans la bande de Gaza et à unifier les organes de sécurité. La militarisation massive de la société palestinienne a rendu les journalistes encore plus vulnérables sur le terrain. Leur sécurité continuera d’être menacée tant que les territoires palestiniens seront contrôlés par les milices des clans familiaux et régis par la loi du plus fort, au mépris de l’Etat de droit. Au total, deux journalistes étrangers ont été enlevés dans la bande de Gaza en 2007. Ils étaient six l’année précédente. Jaime Razuri, photographe péruvien de l’Agence *France-Presse* a été retenu en otage pendant une semaine en janvier. L’identité des ravisseurs, pourtant connue des autorités, n’a pas été révélée.

TUNISIE

Superficie : 163 610 km².

Population : 10 215 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Zine el-Abidine Ben Ali.



Appelé par son parti, le Rassemblement constitutionnel démocratique, à assurer un cinquième mandat, le président Zine el-Abidine Ben Ali devrait se représenter avec succès en 2009. Le chef de l'Etat contrôle le pays depuis 20 ans d'une main de fer et rien ne laisse augurer une quelconque ouverture. En 2007, la censure de la presse n'a pas diminué.

Le 24 juillet 2007, l'avocat et cyberdissident Mohammed Abbou est sorti de la prison du Kef après avoir passé 875 jours en détention pour avoir dénoncé sur le Net la pratique de la torture en Tunisie. La libération de Me Abbou, seule bonne nouvelle de l'année, n'a pas eu de répercussions positives sur le déficit démocratique tunisien. Le président Zine el-Abidine Ben Ali, qui a fêté en novembre le vingtième anniversaire de son accession au pouvoir, a réitéré ses promesses d'"ouvrir la voie à l'opinion et à l'opinion différente" et demandé à la presse de faire preuve de plus d'audace. En 2007, plusieurs journalistes ont été agressés par les forces de l'ordre pendant l'exercice de leur fonction ou traînés en justice pour des motifs fallacieux, payant cher cette "audace" souhaitée par le Président. La censure d'Internet est toujours aussi contraignante et de nombreux journaux étrangers, proposant des articles sur la Tunisie, ont été bloqués à la frontière.

Depuis sa libération, Mohammed Abbou n'a pas été autorisé à sortir du territoire. A deux reprises, l'avocat a été bloqué à l'aéroport de Tunis alors qu'il s'apprêtait à se rendre à l'étranger à l'invitation de médias ou d'organisations de défense des droits de l'homme. Le journaliste Abdallah Zouari est, quant à lui, soumis à des restrictions encore plus invraisemblables. Libéré en 2002, après avoir passé onze ans en prison, le collaborateur d'*Al Fajr*, organe officieux d'un mouvement islamiste, a été condamné à une peine administrative complémentaire pour une durée de cinq ans dans la ville de Zarzis, à 500 km de Tunis, où vit sa famille. Cette condamnation signifie que l'ex-détenu doit se présenter régulièrement au commissariat le plus proche de son domicile. L'exil administratif du journaliste a été prolongé en 2007 sans aucune explication.

UN JOURNALISTE EMPRISONNÉ

Pas moins de dix journalistes ont été agressés par la police et trois médias censurés en 2007, sans compter les journaux indéfiniment bannis du pays à l'instar des publications françaises *Le Canard enchaîné* et *Charlie Hebdo*. Trois journalistes ont été poursuivis en justice. Deux d'entre eux ont été condamnés à des peines de prison. Parmi eux, Slim Boukhdhir, correspondant du site d'informations *Al-Arabiya.net*, a écopé d'une peine d'un an pour "outrage à fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions", "atteinte aux bonnes mœurs" et "refus de présenter ses papiers d'identité". En Tunisie, les journalistes sont souvent condamnés pour des motifs éloignés de leur profession pour éviter toute accusation de censure. C'est ainsi que Slim Boukhdhir a été interpellé lors d'un contrôle d'identité des passagers d'un taxi collectif reliant Sfax à Tunis, après avoir été pris en filature par des policiers. Tout au long de la procédure judiciaire, le magistrat en charge du dossier a refusé de lui accorder la liberté provisoire. Le 3 mai, Journée internationale de la liberté de la presse, Slim Boukhdhir a été agressé à Tunis lorsque des agents en civil ont barré sa route et l'ont frappé à coups de pied, tout en le traitant de "traître" et d'"espion". Quelques jours auparavant, le journaliste avait publié un article dans lequel il attribuait la responsabilité de la mort de plusieurs personnes lors d'un concert de musique dans la ville de Sfax à un proche du président Ben Ali.

UN CONTRÔLE COMPULSIF DE L'INFORMATION

Le régime tunisien n'autorise aucun espace de contestation sociale ou politique. Les journaux des partis d'opposition légaux sont étroitement surveillés et saisis au moindre écart. Le contrôle de l'information par le pouvoir tunisien revêt un caractère obsessionnel. Tous les cybercafés sont

TUNISIE



contrôlés par l'Etat et le site de partage de vidéos *Dailymotion* connaît régulièrement des blocages. Au mois de mars, un numéro de l'hebdomadaire français *Courrier International* n'a pas été distribué en Tunisie. Il comportait un article du journaliste tunisien Taoufik Ben Brik intitulé "Hay El-Akrad, l'autre visage de Tunis", description amère d'un quartier pauvre de la capitale tunisienne. De même, si les journalistes étrangers ne rencontrent pas de gran-

des difficultés pour se rendre dans le pays, leur travail sur place est surveillé de près. En novembre 2007, une équipe de journalistes suisses, venue couvrir les festivités marquant le vingtième anniversaire de l'arrivée au pouvoir du président Ben Ali, n'a pas été autorisée à interroger la population et a dû être accompagnée en permanence d'un fonctionnaire de l'Agence tunisienne de communication extérieure (ATCE).

YÉMEN

Superficie : 527 970 km².

Population : 21 620 000.

Langue : arabe.

Chef de l'Etat : Ali Abdallah Saleh.

Sans surprise, les journalistes de la presse indépendante et d'opposition ont été confrontés en 2007 à des restrictions importantes et des poursuites judiciaires. Une dizaine d'entre eux ont été interpellés tandis que d'autres ont été agressés en plein jour par inconnus.

Dans la capitale Sanaa, des journalistes ont rebaptisé du nom de "place de la Liberté" un coin de rue faisant face aux bâtiments du gouvernement. Depuis le mois de juin 2007 et la décision des autorités de bloquer plusieurs sites Internet et d'interdire des services de diffusion d'informations par téléphonie mobile, des militants de la liberté d'expression se sont réunis, chaque mardi, sur cette place pour exprimer leur mécontentement. Cette "place de la Liberté" a accueilli de nombreuses manifestations, parfois durement réprimées par les forces de l'ordre.

Au cours des trois derniers mois de l'année, au moins une dizaine de journalistes, collaborateurs de chaînes de télévision satellitaires étrangères, ont été empêchés de diffuser des informations sur les mouvements sociaux et les activités de l'opposition. A l'instar de Hammoud Mounasser, d'*Al-Arabiya*, interpellé et interrogé pendant une heure sur la route reliant la capitale à Khamer, où s'étaient réunis, le 18 novembre, près de 10 000 manifestants pour protester contre la politique économique du gouvernement. Le correspondant de la chaîne saoudienne s'est vu saisir ses cassettes vidéo. De même, le 10 décembre, une équipe de la chaîne de télévision qatarie *Al-Jazira* a été empêchée de se rendre dans la province de Lahj (Sud) pour couvrir un rassemblement de l'opposition.

UN JOURNALISTE DANS LE COLLIMATEUR DES AUTORITÉS

Abdulkarim Al-Khaiwani n'a pas eu de répit en 2007. Interpellé en juin, l'ancien rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Al-Shoura* (suspendu en 2005) a été placé en détention provisoire pendant un mois avant d'être libéré pour des raisons de santé. Poursuivi pour "diffusion et publication d'informations susceptibles d'affaiblir le moral de l'armée" devant la Cour de Sûreté de l'Etat, spécialisée dans les affaires de terrorisme, le journaliste risque la

peine capitale. Accusé d'entretenir des liens avec la rébellion chiite dans le nord du pays, il a comparu aux côtés de quatorze prévenus inculpés de terrorisme. Lors de la dernière audience, le 25 novembre, le procès a été de nouveau ajourné. Au 1er janvier 2008, la date de reprise du procès n'avait toujours pas été déterminée. Habitué des tribunaux, Abdulkarim Al-Khaiwani a dû répondre aux questions d'un juge, connu pour être peu favorable aux journalistes, sur des articles non publiés qui critiquaient les plus hautes personnalités de l'Etat.

A sa sortie de prison, Abdulkarim Al-Khaiwani a poursuivi sa collaboration avec les médias indépendants ou d'opposition. Suite à un article dénonçant les conditions de détention des prisonniers dans le pays, publié dans l'hebdomadaire *Al-Nedaa*, le journaliste a été brièvement enlevé, le 27 août, par des hommes armés fortement soupçonnés d'appartenir aux services de sécurité de l'Etat, qui l'ont roué de coups et lui ont brisé un doigt de la main gauche.

ÉPISODES DE VIOLENCE

Le 30 juillet, une dizaine d'hommes armés, empruntant des véhicules de l'armée, ont investi les locaux de l'hebdomadaire *Al-Sharaa* et menacé de mort le rédacteur en chef Naif Hassan, absent à ce moment-là. Cette attaque est survenue deux semaines après le dépôt d'une plainte du ministère de la Défense contre le journal, suite à la publication d'une série d'articles controversés sur le conflit de Saada (Nord). *Al-Sharaa* a commencé à paraître en juin 2007.

Enfin, toujours à Sanaa, Ali Al-Assadi, rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Al-Adwaa*, a été frappé, le 12 décembre, par des inconnus à coups de matraques et de piques en acier, jusqu'à perdre connaissance. Le journaliste a affirmé que ses agresseurs étaient vêtus d'uniformes militaires.